

MAIRIE D'AURADÉ

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 14 octobre 2015 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène.

Messieurs CASONATO Lilian, CASTAING Philippe, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

Absents Excusés :

Madame Anne-Marie CASTAING

Monsieur Pascal COSTANZO

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Hélène REY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Délibération sur les échangeurs de la R.N 124
- Délibération concernant la présentation du rapport d'activités 2014 de la C.C.G.T
- Délibération pour la modification des statuts de la C.C.G.T
- Délibération pour l'approbation du schéma de mutualisation
- Ecole : Point sur le recrutement d'un Directeur pour la garderie
- Salle des fêtes : Mise en place d'un groupe de travail
- Carte communale : Présentation du diagnostic
- Chemin rural de Casselong : Ouverture de l'enquête publique
- Questions diverses : Colis de Noël, vente d'une partie d'une parcelle « au Couré », Peupleraie...

1- DÉLIBÉRATION SUR LES ÉCHANGEURS DE LA R.N 124

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la C.C.G.T a délibéré le 15 septembre sur les échangeurs situés sur la portion de la R.N 124 entre Pujaudran et l'entrée de Gimont.

Il rappelle que les services de l'Etat sont en train de réaliser une étude sur les échangeurs. L'objet de cette étude est de se prononcer sur l'opportunité de compléter et/ou de créer les échangeurs sur la R.N 124, par rapport au projet initial validé dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) de 1999. Le calendrier de l'étude prévoit, que durant l'automne 2015, un comité de pilotage va se réunir pour valider une partie d'aménagement en fonction des différents scénarios étudiés. Il précise qu'à ce jour, la tendance serait à la création d'un échangeur complet à Gimont, un autre à l'Isle-Jourdain et la modification de celui de Pujaudran.

Pour mémoire tous les échangeurs inscrits dans la D.U.P de 1999 ont été réalisés à l'exception de celui de Monferran-Savès.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision du Conseil Communautaire de 15 septembre 2015 qui est la suivante :

- Echangeur de Monferran-Savès

Pour respecter la D.U.P de 1999 et de garantir le maintien du foyer de l'Essor et de l'établissement médicalisé « Les Thuyas » qui emploient à eux deux plus de 210 salariés. Pérenniser l'activité des coopératives Arterris et Val de Gascogne qui dépend en partie de cet échangeur.

- Echangeur complet du Choulon à l'Isle-Jourdain

Pour permettre aux véhicules en transit utilisant la R.D 634 de se connecter à la R.D 124 en évitant d'emprunter le centre-ville de l'Isle-Jourdain

- Le rétablissement des accès vers et depuis le Gers au niveau du demi-échangeur du Roulage pour permettre aux Entreprises qui sont installées sur la Z.A du Roulage d'orienter leurs activités vers le Gers tout en évitant de traverser la commune de Pujaudran.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote pour les échangeurs de la R.N 124 :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Unanimité : 7

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la décision du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 qui est de s'engager à défendre la position ci-dessus lors des réunions relatives à l'étude sur les échangeurs situés sur la portion de la R.N 124 comprise entre Pujaudran et l'entrée de Gimont,**
- **Solliciter de l'Etat, la Région et le Département pour inscrire ces échangeurs dans la nouvelle déclaration d'utilité publique.**

2- DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 DE LA C.C.G.T

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activités de la Communauté de Communes doit être présenté au Conseil Municipal. Il précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire di 15 septembre 2015.

Monsieur le Maire détaille les comptes administratifs 2013 et les budgets 2014. Ils rappellent la composition du Conseil Communautaire installés après les élections municipales de mars 2014. Ils présentent les différentes compétences de la C.C.G.T.

Monsieur le Maire, soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Unanimité : 7

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide :

- **D'approuver le rapport d'activités 2014 de la C.C.G.T**
- **De transmettre la présente délibération à la Préfecture du Gers**

3- DÉLIBÉRATION POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.G.T

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 a délibéré à l'unanimité sur la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Conformément au Code général des collectivités locales, les communes disposent de 3 mois à compter de la notification faites par la C.C.G.T, le 22 septembre 2015, pour délibérer sur cette modification statutaire.

Monsieur le Maire précise que cette modification statutaire s'est traduite comme suit :

Article 4 : Compétences Obligatoires

Article 4.1 : Aménagement de l'espace

Article 4.1.2

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ~~à partir du 1^{er} janvier 2016~~
(suppression de la date)

Article 5 : Compétences optionnelles

Article 5.3 : Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, les voiries desservant les zones d'activités économiques, listées **en annexe**. *(Seule l'annexe de l'article 5.3 est modifiée comme ci-dessous)*

ANNEXE

Voirie d'intérêt communautaire :

- ✓ La rue Appert (Z.A de Buconis à l'Isle-Jourdain)
- ✓ Les rues Ampère et Boule (Z.I des Poumadères à l'Isle-Jourdain)
- ✓ Tronçon de la voie « de Clermont-Savès par Largete » depuis la R.N 124 sur une longueur de ~~700~~ mètres
(remplacer le chiffre 700 par 800)
- ✓ Tronçon de chemin communal qui relie la Z.A de Pont Peyrin à la R.D 246
- ✓ Chemin du bois qui relie le parking du Leader Price (Ségoufielle) au giratoire de Bigot
- ✓ Tronçon de la voie communale qui relie la R.D 121 jusqu'à la desserte de l'entreprise Lafarge sur une longueur de 700 mètres.

Article 5.5 : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire la réalisation, l'entretien et la gestion des équipements qui, par l'origine géographique des usagers, l'absence d'équipements similaire dans la communauté, la reconnaissance qualitative de leurs activités, méritent d'être pris en charge par la Communauté.

Relèvent de cette appréciation :

- L'école de musique située à l'Isle-Jourdain
- La piscine territoriale située à l'Isle-Jourdain
- Une piste BMX
- Le gymnase du 22^{ème} collège du Gers
- La Maison des jeunes et de la culture de l'Isle-Jourdain
- **Le stade Laurent Garros de Frégouville** (*équipement supplémentaire*)

Article 10 :

La communauté de communes est autorisée à instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte ~~de ses communes membres.~~

Suppression du texte ci-dessus « barré » et remplacé par le texte suivant :

« La communauté de communes est autorisée à instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte **des communes adhérents au service A.D.S.** »

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Unanimité : 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine comme présentée ci-dessus (statuts ci-annexés),**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.**

4- DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi de réforme des Collectivités Territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation des services public de coopération intercommunale et ses communes membres « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ».

Cette loi visant à conforter et rationaliser la mutualisation est un levier de l'objectif national de réduction de la dépense publique à horizon 2017. Pour autant, les enjeux de la mutualisation sont aussi et surtout, pour le territoire, d'ordre stratégique.

Trois enjeux principaux :

- Améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et rechercher des économies d'échelles,
- Renforcer la cohérence de l'action publique au service des usagers du territoire,
- Conforter le couple commune/EPCI au regard des enjeux de recomposition des territoires dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale

Dans cette perspective, les élus de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ont ainsi décidé d'initier un travail de réflexion dès le début de la nouvelle mandature en créant une commission « mutualisation des services ».

La mise en œuvre du projet s'est structurée en trois grandes étapes. Tout d'abord, la commission a consacré le temps nécessaire à l'élaboration d'un état des lieux et à la concertation. Cette phase a permis de dégager des pistes de mutualisation pour les années à venir. Enfin, des actions en termes de mutualisation ont été validées, planifiées et budgétisées.

Monsieur le Maire présente le schéma, il indique l'état des lieux de la mutualisation sur 2013 et 2014 ainsi que les actions déjà réalisées :

- Création du service ADS
- Appui juridique pour les marchés ainsi que la création d'un groupement de commande pour le gaz et l'électricité
- Création d'un poste « conseiller de prévention »

Les actions en cours :

- Transfert de la compétence jeunesse
- Transfert de la compétence PLU et Carte communale
- Etude pour de la création d'un service commune pour les marchés publics
- Etude pour la création d'un emploi mutualisé pour la communication

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Unanimité : 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation 2014-2020**

5- ECOLE : RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR POUR LA GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 3 septembre 2015, il avait informé l'assemblée de l'obligation de recruter une personne lors des temps d'activités périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle que le recrutement portait sur un agent non titulaire au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe. Hors, vu l'obligation d'encadrement, la commune doit recruter un agent non titulaire au grade d'Educateur Territorial des activités physiques et sportives.

Cette opération à un coût pour la Commune qui sera pris en compte lors du transfert de la compétence jeunesse au 01 juillet 2016.

Monsieur le Maire indique que cette personne sera recrutée pour la période du 01/11/2015 au 30/06/2016, sur les temps d'activités périscolaires.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Unanimité : 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité au vu des motivations formulées :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire pour la période du 01/11/2015 au 30/06/2016, pour l'animation des temps d'activités périscolaires, au grade d'Eduteur Territorial des activités physiques et sportives (échelon 8).**
- **D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent non titulaire**

6- SALLE DES FÊTES : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de modifier l'organisation et la gestion de la salle des fêtes.

Il propose de mettre en place un groupe de travail composé d'élus et d'employés communaux.

Ce groupe se réunira afin de travailler sur la mise en place d'une nouvelle gestion de la salle.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée les personnes intéressées par ce travail :

- Jacqueline BAYLAC
- Jean-Claude SERVAT
- Alexandre POLIANI
- Hugues LAMAGAT
- Laurence LAVAUD

Monsieur le Maire précise qu'il sera aussi composé de Martine VINUESA, Joël LABORIE, Robert BOUAS et Flavie ROBERT.

7- CARTE COMMUNALE : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Carte communale est en cours de révision.

En effet, cette révision permettra une mise aux normes et une mise en comptabilité des documents d'urbanismes avec le nouveau cadre réglementaire (lois Grenelle II et ALUR) et avec le Schéma de cohérence territoriale des coteaux du Savès.

Monsieur le Maire rappelle que le bureau d'étude Atelier Urbain est en charge de cette révision. Le Maire présente alors le diagnostic final préparé par le bureau d'étude. Ce diagnostic fait un état des lieux qui met en perspective les atouts et les contraintes du territoire et permet de révéler les dynamiques et enjeux déterminent son développement.

Monsieur le Maire indique que le plan de zonage est en cours d'étude. Certaines zones aujourd'hui constructibles seront réduites. Il serait aussi intéressant de protéger le tour de l'Eglise afin d'éviter des constructions.

De plus, la consommation actuelle est de 1912m²/habitation hors il est aujourd'hui obligatoire de réduire cette occupation des sols.

Il précise qu'une enquête publique sera ouverte, ainsi que des réunions publiques seront organisées.

Ce projet est important, en effet, la compétence PLUI sera transférée à la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine dans les années à venir.

8- CHEMIN RURAL DIT DE CASSELONG : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération en date du 11 juin 2015, actant le principe de la vente du chemin rural dit de Casselong, suite au constat que ledit chemin n'est plus utilisé par le public, un arrêté en date du 25 septembre 2015 a été pris prescrivant l'enquête publique en vue de son aliénation.

Cet arrêté désigne Mme Pascale TERRASSON, commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera du lundi 2 novembre au lundi 23 novembre 2015 inclus, aux heures d'ouvertures de la Mairie.

Le public est invité à faire part de ses observations sur le projet soit sur le registre d'enquête disponible en Mairie, soit par écrit, adressées par voie postale à la Mairie d'Auradé avant la clôture de l'enquête.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une lettre recommandée avec accusé de réception a été adressée à tous les propriétaires des parcelles comprises dans le projet d'aliénation de ce chemin.

A la clôture de l'enquêteur, le commissaire enquêteur a un mois pour faire son rapport et l'adresser à la Commune. Ensuite, le Conseil Municipal devra délibérer sur l'aliénation de ce chemin.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Colis de Noël : Il est décidé de renouveler les colis de Noël. L'entreprise Eymet Village propose :
 - Coffret personnalisé Noël « personnes seules » pour un montant de 19.52€ TTC
 - Coffret personnalisé Noël « couples » pour un montant de 28.46€ TTC
 - Gouter « Mug de Noël », pour les enfants de l'Ecole 4.72€ TTCLa distribution se fera courant du mois de décembre.

- Parcelle «au Couré » : Monsieur le Maire informe que l'ancienne ferme du Couré va être vendue. Le futur propriétaire a contacté la Mairie afin de proposer le rachat d'une partie de la parcelle 418 afin d'agrandir son jardin. Monsieur le Maire ne voit pas d'inconvénient, il propose au Conseil Municipal de fixer un prix de 5000€ pour la partie en bout de la parcelle 418. Sachant qu'un passage au bas de la parcelle sera conservé pour l'accès.

- La Peupleuraie : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur LABORIE Georges a proposé à la Commune de racheter la parcelle AC 24 de Peupleuraie d'une superficie de 1420m². Après plusieurs discussions, Monsieur LABORIE, souhaite vendre sa parcelle à 5000.00€. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de racheter la parcelle au prix de 5000.00€. Monsieur LAMAGAT indique que c'est une belle opportunité qui permettra aux enfants de se retrouver l'été dans un coin ombragé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (une abstention), approuve la proposition de M. LABORIE pour un montant de 5000.00€.

- Devis ARESSY : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a validé un devis de la société ARESSY pour la réalisation de différents travaux de voirie :
 - Lieu dit le Broc : reprofilage par grave émulsion
 - Impasse au Broc : préparation – ancrages et mise en œuvre de GNT 0/20
 - Chemin le Bassioue : reprofilage et dé flashage par emploi de grave émulsion
 - Chemin du Turtet : bouchage et reprofilage par grave émulsionLe devis s'élève à 12 657.00€ TTC.

- Charges de Fonctionnement des écoles : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Mairie a reçu un courrier de la Communauté de communes du Savès. L'enfant Sacha Escalle étant scolarisé dans une école de la Communauté de communes du Savès, la commune d'Auradé doit participer au frais de fonctionnement. Pour l'année scolaire 2014-2015, ces charges de fonctionnement s'élèvent à 994.01€. Monsieur le Maire soumet le vote à l'assemblée :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Unanimité : 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de fonctionnement pour l'élève Sacha ESCALLE pour l'année scolaire 2014-2015, pour un montant de 994.01€.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un distributeur de pain sera installé sur la Commune. Celui-ci sera mis en place par la boulangerie BAUX à l'Isle-Jourdain

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier de l'association inter-cantonale des retraités agricoles du Gers a été reçu en Mairie. Il propose de voter la motion soutenant l'action de cette association en faveur des retraités agricoles de France. Monsieur le Maire fait lecture de la motion.
Il soumet le vote à l'assemblée :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Unanimité : 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le vote de la motion en soutien aux retraités agricoles de France.

Séance levée à 23h30